

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE RENDEUX

RAPPORT

Notifié en séance du Conseil communal du 18 décembre 2008.

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.

Accompagnant le budget de l'exercice 2009 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2008 ainsi que les perspectives pour 2009.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2009

Le budget relatif à l'exercice 2009 arrêté par le Collège communal en séance du 08 décembre 2008 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	3.752.268,21	1.115.390,00
DEPENSES	3.682.665,21	2.180.325,00
RESULTAT BONI	69.603,00	RM 1.064.935,00

B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	6.750.006,24	3.077.739,69
DEPENSES	4.292.785,52	3.077.739,69
RESULTAT BONI	2.457.220,72	00,00

2. RAPPORT accompagnant le budget 2009 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

Comme pressenti lors de la présentation du budget 2008, le taux d'intérêt a confirmé en 2008 son redressement constaté en 2007.

Les intérêts créditeurs pour 2008, tant du compte à vue que des comptes de placement devraient dépasser la barre des 105.000€ (100.609,39€ fin novembre 2008), ce qui représente une augmentation de + de 15.000€ par rapport à l'année 2007.

Cet accroissement significatif des intérêts créditeurs s'explique essentiellement par le placement de notre trésorerie florissante (+- 3.700.000€ fin novembre 2008) à un taux d'intérêt moyen supérieur à celui de 2007 (3,9% au lieu de 3,40%).

Pour l'année 2009, dans la mesure où, d'une part, notre trésorerie devrait, en partie, être mobilisée pour faire face à certains travaux d'envergure à consentir sur fonds propres (réfection de l'église de Rendeux-Bas, construction d'une annexe à la salle de gymnastique à l'école communale, entretien extraordinaire des voiries 2009 + aménagements de sécurité), d'autre part que la banque centrale européenne a procédé le 04 décembre 2008 à la plus forte baisse de taux directeur de son histoire pour lutter contre la récession en zone euro (-0,75%), baisse qui aura inéluctablement un impact négatif sur les taux de placement à court terme consentis par les banques, une estimation prudente de 64.000€ est proposée.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a communiqué le montant à inscrire au budget 2009 au titre de « Compensation des travailleurs frontaliers luxembourgeois ». Ce montant s'élève à 5182,49€, ce qui représente une légère augmentation de 94,23€ par rapport au montant effectivement perçu en 2008 (5.088,26€).

F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

- **La dotation générale au fonds des communes**

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes, dont les 7 principes figurent dans la circulaire budgétaire 2009.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

Pour l'année 2009, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, une prévision égale à 100% du montant de la dotation octroyée en 2008 indexée de 3% de manière à intégrer le taux d'inflation annuel estimé en 2009 à 2,7% et de tenir compte de l'apport d'une enveloppe complémentaire de 10.000.000€ en provenance de la Région wallonne (montant total estimé pour 2009 = 821.646,83€).

- **Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.**

Pour l'année 2009, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€. Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu en 2007 à cet article budgétaire, une prévision de 500€ est préconisée.

- **Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.**

Pour 2009, la commune doit inscrire un montant équivalent à celui reçu en 2008, soit 22.385,44€. Cette compensation prend en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2004	697.362,06€
2005	733.496,37€
2006	753.221,06€
2007	769.000,49€
2008 (présumé)	845.459,25€
2009 (présumé)	844.532,27€

Conformément au prescrit de la circulaire budgétaire, le montant de l'année qui va débiter est généralement sous-estimé par la Région wallonne, notamment au niveau de la dotation générale au fonds des communes.

Par ailleurs, pour l'année 2009, le montant total tient compte d'une estimation prudente au niveau du fonds compensatoire pour la non perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certaines immeubles (500€ au lieu des 10.000€ prévus en 2008).

Ces recettes de fonds ont connu un accroissement de 9,82% en 2 ans (évolution de 2007 à 2009).

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Les montants à inscrire au budget 2009, tant pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques que pour les décimes additionnels à la taxe de circulation nous ont été communiqués par le Service public fédéral des Finances par courrier du 05 novembre 2008.

Par ailleurs, le montant à inscrire au titre des centimes additionnels au précompte immobilier résulte directement d'un calcul à réaliser conformément aux prescrits de la circulaire budgétaire en provenance de la Région wallonne.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2004.

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2004	1.366.860,03€	529.243,25€	316.216,56€	23.171,08€	498.229,14€
2005	1.524.124,48€	627.977,03€	324.481,40€	25.751,15€	545.914,90€
2006	1.528.974,07€	645.898,57€	312.542,01€	24.867,13€	545.666,36€
2007	1.593.498,29€	629.651,28€	381.029,32€	25.141,16€	557.676,53€
2008 (présumé)	1.675.959,78€	662.267,03€	347.744,15€	27.398,60€	638.550,00€
2009 (présumé)	1.816.713,97€	717.830,41€	384.575,36€	27.997,20€	686.311,00€

L'analyse du tableau nous permet de relever, par rapport à 2008, une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 140.754,19€, soit 8,40%.

La majoration significative enregistrée au niveau des taxes et redevances communales % à 2008 (+ 47.761€), s'explique essentiellement par l'obligation imposée à la commune par le décret wallon du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1966 relatif aux déchets et son arrêté d'exécution du 05 mars 2008, d'appliquer en matière de taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices, le coût-vérité de manière progressive pour atteindre 100% à l'horizon 2013.

En 2009, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 86% suite à la modification par le conseil communal du règlement taxe en matière de déchets.

Au niveau des additionnels, les effets de l'augmentation de la population communale commencent à se ressentir, tant au niveau des additionnels au P.I (+55.563,38€ % à 2008), qu'au niveau des additionnels à l'IPP (+36.831,21€ % à 2008).

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

Pour 2009, afin de renforcer l'efficacité de nos services, il est prévu de procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion des marchés publics et d'un logiciel permettant la mise en place d'un cadastre informatisé des cimetières.

Pour ce dernier, la commune est invitée à répondre, pour le 16 février 2009, à un appel à projets « funérailles et sépultures » lancé par la Région wallonne en vue de solliciter une subside maximum de 5.000€.

La distribution des nouvelles cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Ministère de l'Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

En ce qui concerne les jetons de présence de conseillers communaux, dans un souci d'égalité, il est prévu de les porter à 65€ par séance afin de tenir compte de l'indexation.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2008 modifié (631.727,06€), on constate pour l'année 2009 une augmentation de l'ordre de 39.472,94€, soit 6,25%.

Cette augmentation substantielle prend en considération de manière prudente par rapport aux prévisions du bureau du plan, l'indexation des salaires et intègre le passage des pécules de vacances de 85% à 92% pour l'année 2009.

En outre, l'estimation tient compte de l'extension de l'horaire d'un agent au service urbanisme effective depuis le second semestre 2008.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2008 modifié (209.800€), on relève pour l'année 2009 une diminution de l'ordre de 18.500€, soit 8,82%.

Cette diminution affecte essentiellement l'article relatif aux frais de poursuites et de procédures où une prévision de 15.000€ est proposée pour l'année 2009 (30.000€ en 2008).

Au niveau des bâtiments de l'administration communale, la réfection de la toiture de la maison communale n'a pas été retenu dans le cadre du programme triennal des travaux 2007-2009 et est reportée sine die.

En revanche, la 1^{ère} phase de construction des garages communaux pour un montant total de 190.000€ subsidiée à 60% par la Région wallonne sera lancée dans le courant de l'année 2009. La réunion plénière d'avant-projet en présence des autorités subsidiaires (Région wallonne) est prévue pour le 1^{er} trimestre 2009.

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE

Pour des raisons d'ordre privé et après aval de la commune, les acquéreurs du lot 7 du lotissement de « Chetenne » se sont rétractés.

Ce dernier lot a été remis à la vente au cours du second semestre de l'année 2007. Un amateur s'est manifesté et l'acte de vente est actuellement à l'instruction auprès du notaire de l'acquéreur.

La vente devrait avoir lieu selon toute vraisemblance au cours de l'année 2009.

Un lotissement de 2 lots « Devant le Broulin » et 2 lotissements d'un lot « Rue Saint Donat » à Devantave sont en voie de finalisation.

Les 3 projets sont actuellement soumis pour approbation à l'urbanisme.

La vente de ces 4 lots est prévue en 2009 selon les modalités à arrêter par le conseil communal.

La commune restera attentive au cours de l'année 2009 à toutes propositions d'achats de terrains forestiers qui lui seraient soumises.

Par ailleurs, comme prévue les travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'espace Schérès à Rendeux-Haut se sont poursuivis au cours du 1^{er} semestre 2008.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 09 mai 2008 pour un montant total de 315.907,84€ TVAC, dont 234.000€ de subsides en provenance de la Région wallonne.

Dans le cadre du PCDR, la phase I des travaux d'aménagement de la grange et des annexes de l'espace Schérès(en ce compris l'aménagement de 2 logements) va être lancée dans le courant de l'année 2009.

Le montant de l'investissement prévu s'élève à 564.000€, subsidiable à concurrence de 336.000€.

F.35-36 : 369 POMPIERS.

La Zone de Secours qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2002	73.574,35€
2003	84.364,72€
2004	93.883,50€
2005	94.958,58€
2006	89.530,53 euros + solde 2006 liquidé en avril 2008 (12495,25€) = 102.025,78€
2007	89.727,07 euros (le solde n'est pas encore connu)

2008 96.663,44 euros (le solde n'est pas encore connu)

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue dans les deux ans qui suivent. C'est ainsi qu'en 2008, nous avons appris le montant définitif pour 2006.

Compte tenu, d'une part, de l'insécurité qui règne quant au financement par le pouvoir fédéral de la réforme des services d'incendie, d'autre part, de l'augmentation constante de notre contribution (+ 7.067,20€ en 2006% à 2005), il est prévu de porter le montant de notre prévision pour 2009 à 120.000€ de manière à éviter toute mauvaise surprise.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

La crainte éprouvée lors de la réforme des polices en 2001 de voir les budgets communaux exploser ne s'est pas concrétisée, du moins dans la zone de police Famenne-Ardenne dont Rendeux fait partie. Depuis la réforme, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2002	115.270,00 euros
2003	115.270,00 euros
2004	116.920,84 euros
2005	116.920,84 euros
2006	116.920,84 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros

La zone de police a confirmé pour 2009 le montant inscrit au budget 2008, traduisant la bonne santé financière actuelle de notre zone, en regard des zones voisines.

Si 2007 a vu se concrétiser la démolition de l'ancien hôtel « Le Pacolet » grâce à une subvention de 76.000 euros pour son acquisition/démolition au titre de site d'activité économique désaffecté, 2008 a vu aboutir la vente du terrain à la zone de police.

En 2008 également, l'architecte désigné par la zone a finalisé le projet de nouveaux bâtiments ainsi que le cahier des charges pour sa réalisation. Le permis d'urbanisme a été acquis. Le cahier des charges pour la construction sera mis en adjudication dès les premières semaines de 2009.

En 2009 commenceront également les travaux de rénovation du bâtiment principal de l'ancienne gendarmerie, destinés à accueillir des logements sociaux et moyens, permettant ainsi de faire face aux demandes de plus en plus nombreuses de souhaits d'hébergement émanant de nos concitoyens. De manière à assurer une cohésion dans la rénovation de la « peau » du bâtiment, le conseil a confié une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Famennoise pour que soit mis en adjudication un cahier des charges unique comprenant la totalité des travaux au bâtiment (remplacement de la toiture, remplacement des baies, conception des 5 logements gérés par la Famennoise, abords).

La Famennoise s'est vu accorder un subside de 220.800 euros pour la réalisation de ces travaux, au titre de site d'activité économique désaffecté.

Pour leur part, les deux logements d'insertion situés à l'arrière du site ont été rénovés en 2008, avec l'aide de la Région.

Au titre de la sécurité routière, l'installation de dispositifs ralentisseurs sera améliorée et poursuivie, de même que l'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité. En particulier, profitant de la réfection de la route Nohaiqué-Chéoux et de la rue Pays de Liège à Chéoux, les dispositifs ralentisseurs seront revus et améliorés. L'entrée de Hodister est également prévue à l'agenda 2009.

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2008, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- la pose de tuyaux rue du Thier de Marche à Chéoux, à la Boverie, rue des Planesses à Marcourt, rue des Hêtres à Nohaiqué, à la Roncière à Beffe, rue Saint Donat à Devantave, rue Fondra.
- le curage des fossés à Devantave, Hodister, Gênes, Marcourt et à proximité de Chovaimont.
- la pose de filets d'eau à Laidprangeleux, à proximité du cimetière de Rendeux-Haut, à la rue Belle-Vue à Magoster, au pont de Marcourt, à la rue des Hêtres à Nohaiqué et à la Roncière à Beffe.
- la réparation d'un égout rue de la Fontaine à Chéoux.
- l'entretien constant des avaloirs et le nettoyage des filets d'eau.
- l'enlèvement d'un mur dans les dépendances de la gendarmerie.
- la réparation du mur de l'aubaine à Rendeux-Haut.
- la réfection du mur de la salle de Gênes.
- la remise à plat de l'assiette du chemin à la rue du Belvédère.
- la réparation de la structure portante de l'épandeur à sel.
- la pose d'un drain à la scierie à Nohaiqué.
- le débroussaillage des accotements et talus.

L'entretien extraordinaire 2008 a permis la réfection des voiries communales suivantes :

- chemin n°14, route de Melines à Trinal.
- chemin n°11, rue des Planesses.
- chemin n°10, rue de la chapelle Ste Bernadette vers Marcouray.
- chemin n°2, route de Cielle à Marcouray.

Les travaux ont débuté le 04 août 2008 pour se terminer le 13 septembre 2008.

Les travaux ont donné lieu à 2 états d'avancement lesquels ont été approuvés lors de la réception provisoire qui a eu lieu le 21 octobre 2008 pour un montant total de 92.526,84 €.

Pour 2009, il est envisagé, dans le cadre du programme triennal des travaux, de procéder, d'une part, à la réfection de la rue du château à Rendeux-Haut pour un montant de 115.000€, subsidiable

à 60% (partie voirie), d'autre part à la réfection des voiries de Chéoux et de Nohaipré pour un montant de 92.000€ subsidiable à 60%.

L'entretien extraordinaire des voiries 2009 sera consacré à la réfection des voiries de Waharday en ce compris la pose de filets d'eau et au placement de dispositifs ralentisseurs rue du Pays de Liège à Chéoux en remplacement des bacs à fleurs existants et à l'entrée et au cœur du village de Nohaipré.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Mercure » qui consiste en la sécurisation du carrefour de Hamoul et de l'itinéraire cyclable assurant la liaison des communes de Rendeux et de Hotton, a été approuvé par la Région wallonne pour un montant de 250.000€ subsidiable à concurrence de 200.000€.

La réunion plénière d'avant-projet en présence des autorités subsidiantes s'est tenue le 09 mai 2008.

La demande de permis d'urbanisme a été transmise à Arlon le 22 août 2008.

Le permis devrait être délivré pour fin 2008.

Les travaux sont prévus sur 2009 et devront être effectués en relation avec la pose du collecteur en direction de la future station d'épuration à Hamoul.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Picvert » qui implique la création d'un chemin dans le prolongement de la rue du Moulin à Marcourt, la construction d'une passerelle et l'aménagement d'un autre chemin qui permettra de rejoindre le village de Jupille a également été retenu par la Région wallonne pour un montant de 210.000€, subsidiable concurrence de 150.000€.

La réunion plénière d'avant-projet en présence des autorités subsidiantes s'est tenue le 27 juin 2008.

Une réunion est prévue le 12 décembre 2008 pour avaliser l'itinéraire à emprunter compte tenu de l'enveloppe financière allouée.

Les travaux sont programmés pour l'année 2009.

Dans le cadre du plan « EPURE », il est prévu également de remplacer les anciens foyers lumineux énergivores, situés pour la plupart dans l'ancienne commune de Marcourt, par des nouveaux foyers plus économes et respectueux de l'environnement. Le montant de l'investissement est de 81.700€, subsidié à concurrence de 80%.

Une étude concernant un plan de mobilité communal est également programmée pour l'année 2009.

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2008, la commune a procédé à l'acquisition d'une brosse hydraulique pour équiper le JCB.

Pour 2009, il est envisagé d'acheter un nouveau véhicule 4x4(jeep) équipé d'une remorque adaptée.

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2009.

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité.

Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour 2.396 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 agents « Wallonet » engagés depuis juillet 2008 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...).

Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le S.I. Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, nous organisons un dimanche à vélo.

Le balisage des 10 promenades de l'ancien syndicat d'initiative de Rendeux a été réalisé au cours de l'année 2008 moyennant un subside de 5.600€.

2 panneaux doivent encore être placés, un au départ des promenades du syndicat d'initiative de Marcourt et un au départ de l'ancien syndicat d'initiative de Rendeux.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

Au cours du mois de novembre 2008, en partenariat avec la Maison du Tourisme, la commune a organisé sur le site du Moulin de Bardonwez l'événement « un touriste – un arbre ».

La commune soutient financièrement le syndicat d'initiative Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

Au cours de l'année 2009, dans un objectif de sauvegarde du petit patrimoine, il est prévu de procéder à la réfection du lavoir de Warisy et des bacs à eau à Laidprangeux.

F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET

Au cours de l'année 2008, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- élargissement d'un chemin forestier en dessous du dépôt de Devantave.
- dégagement de 2 parcelles à Laidprangeux et Racelle.
- nettoyage de la réserve d'eau des agriculteurs à Marcouray.
- nettoyage d'une parcelle sur le « Hé » à Marcourt.
- remise à plat d'un chemin forestier à Marcouray et Laidprangeux.
- collecte des plastiques agricoles.
- empierrement de voiries agricoles à Hodister.
- empierrement d'un chemin forestier au Bois d'Arlogne.
- élagage d'une parcelle à Racelle et au Bois d'Arlogne.
- réparation d'un point d'eau des agriculteurs à Trinal.

Les subsides pour le forage d'un puits (620€) et la réalisation d'une aire de stockage ont continué à être alloués cette année. Ces derniers restent d'application pour l'année 2009 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte pas moins de 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2008 et restera en vigueur pour 2009.

Des travaux de dégagement, de gyrobroyage et de plantations ont été réalisés par entreprises privées en 2008 aux endroits suivants :

- travaux de gyrobroyage sur une superficie de 7Ha20 + plantation de 1800 hêtres, 8090 épicéas et 2700 douglas au lieu-dit « Choasnaye » pour un montant de 17.200€.
- travaux de gyrobroyage sur une superficie de 4Ha et plantation de 5060 épicéas et 1685 douglas au lieu-dit « Coray » pour un montant de 9.368€.
- travaux de dégagement sur une superficie de 4Ha80 en lieu-dit « Roubiestay » pour un montant de 3.307€.
- travaux de dégagement de 1385 plants en lieu-dit « Falhoute » pour un montant de 2.944€.
- travaux de dégagement sur une superficie de 4Ha17 en lieu-dit « Bruyères » pour un montant de 2.320€

La vente de bois d'octobre 2008 a procuré (chablis compris) une recette de +/- 270.000€, soit 251.858,70€ de moins que lors de la vente de 2007. Cette diminution substantielle trouve sa justification dans la baisse des m³ de bois mis en vente cette année par rapport à l'année dernière. Au niveau de notre dossier d'indemnisation introduit au Fonds des calamités suite aux tempêtes de 2007, la première partie de l'intervention pour un montant de 43.573,20€ a été liquidée en faveur de la commune au cours de l'année 2008.

Au cours de l'année 2009, la commune procédera à l'acquisition d'un rouleau qu'elle mettra à la disposition des agriculteurs afin de remédier aux dégâts occasionnés par les gibiers.

Par ailleurs, l'année 2009 verra la réalisation de la 1^{ère} phase des travaux de voiries agricoles sur les tronçons arrêtés par le conseil communal, à savoir le chemin n°22 conduisant à la ferme Poirrier à Chéoux et la « Wez des Charettes » entre Magoster et Devantave.

Des investissements de plantation sur +/- 10 hectares sont prévus pour 2009 ainsi que des travaux d'élague et de dégagement par des étudiants.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

Enfin, nous poursuivons la mise en place d'aires de débardage, en vue d'assurer la préservation de nos chemins forestiers et agricoles.

F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2008, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

- réalisation de clôtures autour de l'enceinte de l'école.
- recouvrement du sentier reliant la cour des primaires aux classes de religion et morale ainsi que les allées.
- entretien des 2 plaines de jeux de l'école communale (placement d'écorces).
- réparation d'une balançoire à l'école communale.
- création de 2 marelles.

- réparation d'un châssis à la salle de gymnastique.
- travaux dans les toilettes des maternelles pour améliorer la ventilation.
- installation d'un appareil pour disperser les odeurs dans les toilettes des garçons du côté primaire.
- installation de 6 diffuseurs de parfum dans les toilettes.
- révision des modules de jeux et installation d'un nouveau pont de singe en maternelle.
- remplacement du sable dans les bacs des cours de récréation.
- entretien et nettoyage des abords, notamment pour la journée « portes ouvertes » et la rentrée scolaire.
- révision des 2 goals de football et installation de nouveaux filets.
- changement des fixations aux cordes à grimper à la salle de gymnastique.
- aménagement de l'ancienne classe de 5^{ème} année B (évier + tableau + installation d'interrupteurs).
- remplacement et installation de 2 nouveaux paniers de basket + nouveaux filets.
- installation de la cuve à mazout souterraine + pose de cadenas.
- nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours du mois d'août 2008.
- abattage d'un orme mort pour des raisons de sécurité dans la pelouse des maternelles.
- abattage de 2 cerisiers morts dans la pelouse du parking et remplacement de ceux-ci.
- drainage de la pelouse des maternelles.

Au cours du dernier trimestre, la commune a procédé à l'acquisition d'une nouvelle photocopieuse.

Les travaux de rénovation du chauffage de l'école se sont poursuivis au cours de l'année 2008 pour se terminer au mois de septembre.

Pour 2009, il est prévu de procéder à l'acquisition d'un matériel de projection à destination de la salle de projection(coût estimé = 3000€) et d'appliquer, suite à la demande écrite en provenance de l'école libre au cours du dernier trimestre 2008, de manière stricte le décret du 07 juin 2001 relatif aux avantages sociaux.

Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux d'extension de la salle de gymnastique, le permis d'urbanisme a été délivré au cours de l'année 2008.

L'auteur de projet a finalisé le cahier des charges au cours du dernier trimestre 2008.

Les travaux qui seront réalisés sur fonds propres sont prévus pour le 2^{ème} trimestre 2009.

Le montant de l'investissement est estimé à 200.000€ TVAC (honoraires compris).

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

Des cours d'éducation civique et de prévention contre la drogue (cours MEGA), des cours de benjamin secouriste et de sécurité routière ont été dispensés au cours de l'année 2008 et seront vraisemblablement remis à l'ordre du jour en 2009.

Les élèves de 6^{ème} primaire ont participé, en janvier 2008, dans le cadre de l'action « Technikid's », à une journée de sensibilisation aux métiers techniques et scientifiques, organisée par le Centre de Compétence Technifutur (Sart-Tilman). Celle-ci sera renouvelée en janvier 2009.

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. A l'heure actuelle, l'école dispose de 9 ordinateurs. Dans les prochains mois, dans le cadre du projet Cyber-école lancé par la Communauté française, elle devrait être dotée de 12 nouveaux ordinateurs.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque le cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la trêve hivernale. En plus du professeur d'éducation physique, du maître nageur et des titulaires de classe, une personne extérieure dont les émoluments sont pris en charge par la commune, encadre les enfants. Depuis septembre, les prestations du professeur d'éducation physique au bassin de natation sont prises en charge par la commune.

Depuis l'année scolaire 2007-2008, 10 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle sont dispensées (6 périodes APE et 4 périodes organiques) à l'école communale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois 3 arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

VIE ASSOCIATIVE

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2008, on peut citer notamment :

- rénovation du petit bâtiment annexe à la salle de Chéoux (plafonnage + carrelage + peinture des portes extérieures).
- plantation d'une haie autour de la citerne à mazout de la salle de Chéoux.
- peinture de la nouvelle porte de la salle de Rendeux-Bas.
- remplacement des chenaux à la salle communale occupée par la confrérie du Montaigu à Marcourt.
- réparation des goals à la plaine de jeux à Rendeux-Bas.
- réparation de la lampe extérieure de la salle de Hodister.

Au cours de l'année 2009, suite à l'obtention du permis d'urbanisme au cours du second semestre 2008, il est envisagé d'installer une plaine de jeux à proximité de la salle communale de Hodister et d'agréments de modules supplémentaires la plaine de jeux de Rendeux-Bas.

Par ailleurs, il est prévu de réparer la toiture de la salle communale occupée par la confrérie du Montaigu à Marcourt.

SUR LE PLAN CULTUREL

La fête de la musique mise sur pied par la M.C.F.A., le Comité Culturel de Rendeux et la société de pêche « La rousse » s'est déroulée pour la 4^{ème} année avec succès, au Moulin de Bardonwez. Un subside est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».

Des activités théâtrales se déroulent tout au cours de l'année.

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles. Une subvention annuelle lui est accordée.

En septembre, en collaboration avec l'Académie de Ciney, un cours de première année de solfège a été relancé avec une fréquentation de 18 élèves. Un piano neuf est mis à leur disposition.

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires, un magasin de seconde main, le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage. S'ajoutent à cela d'autres activités associatives, telles que la brocante qui s'est déroulée, début septembre dans les ruelles de Rendeux-Haut.

L'A.C.R.F. reçoit un subside annuel. Elle a un projet de relance des vergers sur la commune en 2009.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays vient à expiration en 2008.

Avec l'aide du Contrat de Pays devenu, Culture Ourthe Salm, il est prévu d'organiser un événement musical fédérateur sur la commune de Rendeux en 2009 et 2010.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit en septembre 2008. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux organise cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le comité des fêtes de Jupille et le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Lancé également dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne s'est vu pérennisé jusqu'en 2009 grâce au soutien de la Communauté française et des 4 communes impliquées dans le programme (La Roche, Hotton, Durbuy et Rendeux). Le centre de documentation a présenté le livre : « Paroles de femmes de la guerre 40-45 ». Ce livre fait suite à une exposition présentée à Bardonwez.

Au cours de l'année 2007, une avance récupérable de 25.000€ avait été allouée au G.A.L de l'Ourthe moyenne afin de lui permettre de finaliser les projets déposés dans le cadre de Leader + dans l'attente des soldes de subvention en provenance de la Région wallonne et du FEOGA.

Cette avance sera transférée au cours de l'année 2009 au GAL de l'Ourthe Moyenne afin de constituer une trésorerie nécessaire au lancement des projets de la nouvelle programmation européenne LEADER + (2007-2013)

Ce GAL de l'Ourthe Moyenne rassemblera dorénavant 7 communes (Durbuy, Erezee, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize).

En partenariat avec les communes voisines impliquées dans le programme Leader + et après une étude sur la faisabilité d'un projet « Tourisme-Pêche », la commune examinera début 2009 l'opportunité de s'impliquer davantage dans le développement du projet.

SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs n'a pas connu de changement.

Un subside de 1360€ a été alloué au club de ping-pong de Rendeux afin de lui permettre de se doter de nouvelles tenues.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 05 septembre à Bruxelles.
- au trophée « Communes sportives » qui a eu lieu le 27 septembre 2008 à Marche-en-Famenne.

ESPACES VERTS

Depuis quelques années, les budgets consacrés au service « espaces verts » sont significatifs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont entretenus ou fleuris. De plus, ce service avec l'aide des agents Wallo Net, veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Ce service construit et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Le fleurissement du village de Rendeux-Haut s'est vu octroyer un prix par la FTLB.

Au cours de l'année 2008, le service espaces verts a procédé à l'aménagement d'une placette à proximité de l'ancienne scierie de Nohaipré.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts » et « Wallo Net ». Ils participent à l'opération « rivière propre », opération proposée 2 fois en 2008 en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, le service espaces verts a restauré le verger de l'Aubaine à Rendeux-Haut. A cette occasion, une distribution d'arbres fruitiers a été organisée pour les enfants nés en 2007 et 2008.

Au cours de l'année 2008, une tronçonneuse et un rotor de débroussailluse ont été acquis pour améliorer l'efficacité du travail accompli.

Pour 2009, il est prévu de fleurir le pont de Beffe et l'entrée de Gênes.

F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2008, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par l'entreprise désignée conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- aménagement de la chapelle de Magoster.
- rénovation de la sacristie de Rendeux-Haut (éclairage + placement d'un évier).
- réfection du carrelage à l'intérieur de la chapelle de Saint Thibaut.
- peinture de la sacristie de Rendeux-Bas.
- placement d'un point d'eau à l'église de Rendeux-Haut.
- réparation du trottoir en pavés de rue + pose d'une rampe pour PMR à l'église de Rendeux-Haut.
- réfection des joints à la fondation de la chapelle de Saint Thibaut + évacuation d'une descente de toit.
- réparation du mur situé à l'arrière de l'église de Warisy.
- réfection du mur et des escaliers extérieurs de l'église de Ronzon.
- réparation d'une descente de toit et d'une marche à l'église de Devantave.
- pose et raccordement de drain autour de l'église de Ronzon.
- peinture du presbytère de Jupille.

Au cours de l'année 2009, la commune entend procéder aux aménagements suivants :

- remise en état des chenaux de l'église de Beffe
- rénovation intérieure de l'église de Ronzon (placement de tirants , travaux de peinture + remise en état du circuit électrique).
- rafraîchissement des peintures extérieures de la chapelle de Saint Thibaut pour le 370^{ème} anniversaire de l'ermitage.

En ce qui concerne les travaux de rénovation de l'église de Rendeux-Bas, l'adjudication est prévue pour le 1^{er} semestre 2009.

Le montant total réservé pour les travaux, qui pour rappel seront réalisés sur fonds propres, avoisine les 220.000€ TVAC (honoraires compris), suite à l'ajout d'un lot supplémentaire « électricité ».

En ce qui concerne la subvention communale, les budgets 2009 transmis par les fabriques d'église (45.726,23€) laissent apparaître une augmentation % à la subvention 2008 qui pour rappel s'élevait à 37.308,15€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2006 : 312.000,00€
- 2007 : 330.000,00€
- 2008 : 330.000,00€
- 2009 : 330.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

La dotation communale n'évolue pas en 2009. Le budget du C.P.A.S. s'équilibre par un prélèvement de 64.533,26€ dans le fonds de réserve ordinaire.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Au cours de l'année 2009, il est prévu d'adopter un règlement allouant une subvention pour les gardien(n)es d'enfants reconnu(e)s par l'O.N.E.

F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2008, la commune de Rendeux a décidé d'adhérer à la nouvelle intercommunale unique des soins de santé (VIVALIA) qui verra le jour au 01/01/2009.

A cette occasion, la commune a marqué son accord sur la souscription au capital de la nouvelle intercommunale unique à hauteur de 125.050€, dont 31.262,50€ (25%) ont été libérés au cours du dernier trimestre 2008.

Le solde de l'apport (75%) devrait être libéré au cours de l'année 2009.

Parallèlement la commune récupérera une somme de 49.456€ correspondant au remboursement par l'IFAC du montant cumulé depuis 2004 de la participation de la commune à son déficit.

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'a.s.b.l. Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

F.873-874 : 874 ALIMENTATION-EAU

Suite à la remise du réseau de distribution d'eau à la Société wallonne des Eaux au 1^{er} janvier 2003, les seules dépenses restant à charge du budget communal correspondent à des remboursements d'emprunts contractés en 1978.

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par nos services.

La commune dispose d'un parc à conteneurs géré par Idelux. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre 100% à l'horizon 2013.

Pour 2009, le taux de couverture des dépenses s'élève à 86%.

Depuis 3 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci, gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages. Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes reste un grand problème, malgré une taxe élevée quand l'auteur du dépôt est identifié.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuelle pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;
- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque fera l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contiendra des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décidera si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif .

Quel que soit le régime d'assainissement choisi, la date limite fixée par le Gouvernement wallon à ce jour – délai politique, non imposé par une quelconque réglementation – pour l'installation des systèmes d'épuration, est le 31 décembre 2012.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2009 prévoit un montant de 5.000 euros.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 60% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un plan triennal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant le collecteur qui reliera Ronzon (camping le Festival) à la station d'épuration à Hamoul, le projet a été finalisé par l'A.I.V.E. et avalisé par la SPGE. Le cahier des charges, tant de réalisation du collecteur que de la station d'épuration à Hamoul, sera soumis à adjudication dès les premiers mois de 2009. Les travaux devraient pouvoir débuter au second semestre 2009.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. A ce jour, c'est une somme annuelle de 8.625 euros qui couvre les travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans la rue du Belvédère, Corette et Emile Dupont.

Enfin, dans le cadre du programme triennal des travaux, il est prévu de procéder en 2009 à l'égouttage de la rue du château et de la Golette à Rendeux-Haut.

F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2008, le service travaux a procédé aux aménagements suivants :

- réparation de la clôture au cimetière de Marcourt.
- remise en état de la tombe de l'abbé Désirant à Devantave.
- ajout d'un point d'eau et remise à neuf des allées au cimetière de Marcourt.
- fabrication et pose d'une nouvelle croix pour le cimetière de Rendeux-Haut.
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.

En ce qui concerne le projet d'extension du cimetière de Devantave, le projet a été présenté aux habitants de Devantave au cours de l'année 2008.

L'agrandissement pourra être concrétisé courant 2009.

Dans le cadre du programme triennal des travaux 2007-2009, un projet de réfection des murs du cimetière et du parvis de l'église de Chéoux a été introduit.

Seul le volet « parvis de l'église de Chéoux » a été retenu par l'autorité subsidiaire.

Les murs du cimetière seront réalisés sur fonds propres.

Le montant total de l'investissement est de 145.000€ TVAC pour un subside de 59.400€.

La réunion plénière d'avant-projet a eu lieu dans le courant du mois de novembre 2008.

Le DST, auteur de projet, devrait finaliser le projet pour la fin d'année 2008.

Après aval par le conseil communal, le dossier sera soumis pour approbation à l'autorité de tutelle avant adjudication des travaux prévue pour le 1^{er} semestre 2009.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 250€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME

Notre commune adhère à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg (A.I.S.), dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux.

La participation de la commune à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne, propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Le subside à la construction d'habitations continue à attirer quelques concitoyens. Le règlement sera actualisé dans le courant de l'année 2009. Une adaptation du subside à la hausse sera proposée.

Plan communal du logement pour les années 2004 et 2006 :

1. Le projet d'aménager deux logements d'insertion dans un bâtiment situé à l'arrière de l'ancienne gendarmerie est en cours de finalisation. Le cahier des charges a été approuvé par le Conseil communal en date du 26/09/08 et les travaux ont été adjugés à l'entreprise TASIA au montant de 102.845 € HTVA. La commune perçoit un subside de 43.258,60 € pour réaliser ces travaux.
2. Par ailleurs, l'acquisition des bâtiments de la gendarmerie en vue de l'aménagement de logements sociaux a été concrétisée en 2008.

La commune bénéficie d'une subvention liée à l'assainissement d'un site d'activité économique désaffecté pour acquérir et rénover l'enveloppe extérieure du bâtiment.

La Famennoise est associée à ce projet et bénéficie quant à elle d'une subvention pour l'aménagement de 5 logements sociaux. Le cahier des charges est en cours de finalisation.

La commune, de son côté, envisage d'aménager 2 logements moyens dans la partie restante du bâtiment.

Le plan communal du logement pour les années 2007 et 2008:

1. Création de deux logements dans un bâtiment existant situé à Marcouray.
Opérateur : Fonds du Logement des Familles nombreuses. Opération financièrement neutre pour la commune.

Le Fonds du Logement finalise le projet en vue de solliciter le permis d'urbanisme.

2. Equipement d'une parcelle de 22 lots à Rendeux-Haut. La commune sollicite dans ce cas une avance récupérable pour réaliser l'infrastructure du lotissement.

Le Conseil communal a approuvé en date du 10/08/2007 les cahiers des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet et d'un bureau d'étude pour réaliser l'étude d'incidences.

Le bureau PAJOT de Bertrix a été désigné en date du 08/04/2008 en tant qu'auteur de projet et le bureau AWP+E a été désigné en date du 30/09/2008 en vue de réaliser l'étude d'incidence.

Un avant-projet d'aménagement a été réalisé et la réunion d'information relative au début de l'étude d'incidence s'est déroulée le 25/11/2008.

Le plan communal du logement pour les années 2009 et 2010:

Le Conseil communal a approuvé en date du 12/06/2008 Le programme communal du logement 2009-2010. Celui-ci comprend deux projets proposés par le Fonds du Logement Wallon et qui devront être étudiés en collaboration avec la commune:

1. La création d'un logement supplémentaire dans le bâtiment de Marcouray. L'objectif est de réaliser un logement adapté pour une personne âgée. Pour réaliser ce projet, il était nécessaire d'étendre la surface habitable du rez-de-chaussée. Or, seule la création d'un logement supplémentaire permettait au F.W.L. d'obtenir les crédits budgétaires suffisants.
2. La création de sept logements au « Chalet Albert » à Beffe.
Les Oeuvres Paroissiales du Doyenné d'Erezée ont vendu le bâtiment au Fonds Wallon du Logement. L'association souhaitait en effet que le bâtiment conserve une vocation sociale. Le F.W.L. a réalisé l'expertise et estimé que 7 logements devraient y être aménagés. La concertation entre le F.W.L. et la commune a permis de préciser le programme. Nous demandons en effet qu'une mixité soit garantie dans le type de logements proposés et qu'une attention spécifique soit apportée aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes âgées.
La fiche projet est dès lors rédigée en ce sens et prévoit la création d'un logement PMR et d'au moins un logement pour personne âgée au rez-de-chaussée. Ces logements seraient gérés en partenariat entre l'A.I.S. et le C.P.A.S.
Il s'agit donc d'envisager un ensemble intergénérationnel permettant l'hébergement de personnes seules, de familles, d'âge et de revenus diversifiés.

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 12/06/2008:

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.
L'objectif de cette taxe est double :
 - Lutter contre l'inoccupation des logements ;
 - Eradiquer les chancres de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du met de façade. (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;
- Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)

La procédure de taxation sera applicable au 01 janvier 2010.

2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière où le service ordinaire se soldait à l'initial par un boni de 14.544,30€, le budget ordinaire 2009 présente, à l'exercice propre, un boni de 69.603€, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme l'allocation pour la présence du centre couleurs du monde et la vente de bois, d'autre part, à estimer de manière très prudente certaines dépenses, comme les charges salariales.

Cette amélioration notoire des finances locales à l'exercice propre s'explique essentiellement par une stricte maîtrise des dépenses dans tous les articles où l'opération s'avère réalisable, conjuguée à un accroissement significatif de certaines recettes, fiscales notamment, sans pour autant que ces augmentations n'affectent nos concitoyens à l'exception de la taxe sur les déchets dont l'adaptation à la hausse a été rendue obligatoire en vertu d'un décret régional wallon.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.

La réserve est actuellement (fin 2008) au tableau de synthèse de 2.997.738,03€, moins les 610.120,31€ prélevés pour le service extraordinaire.

Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2009 s'annonce à 69.603,00€.

Cela ramène le réserve à 2.457.220,72€, soit 231.529,53€ de plus qu'à l'initial 2008.

Dans un contexte de crise financière internationale sans précédent depuis 1929 dont les effets sur le marché de l'emploi devraient se ressentir pleinement au cours du 1^{er} semestre 2009, il est

indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

3. PERSONNEL

Administratif

1. Personnel statutaire
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.
2. Personnel APE
Fin de pause carrière mi-temps pour Alain Laffineur au 31/12/2008.
3. Personnel contractuel
Bernadette Frédérick passe au bureau urbanisme et augmente son temps de travail ½ temps à ¾ temps.
Le service casier judiciaire et abattage d'animaux passe au service population.

Ouvrier

Voirie

4. Personnel statutaire
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.
5. Personnel APE
Olivier Sauvage qui a terminé son contrat Wallonet devient ouvrier APE 4/5 temps à durée indéterminée.
6. Personnel contractuel
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

Immondices

7. Personnel APE
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

Espaces verts

8. Wallonet PTP
Le 29 février, fin de contrat pour les agents Maréchal Ludovic, Molitor Frédéric et Sauvage Olivier. Ce dernier est réengagé en contrat APE à partir du 1^{er} mars 2008.
Nouveau contrat PTP de 2 ans à temps plein pour Corinne Mathieu et Nicolas Grandjean.
9. Personnel APE
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.
10. Personnel contractuel
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

Ecole

11. Personnel APE

Madame Emmanuelle Hilbert a terminé son contrat APE le 05/07/2008. Un nouveau contrat d'employée d'administration $\frac{3}{4}$ temps APE (28h30/semaine) a été conclu avec Madame E. Hilbert du 20/08/2008 au 07/07/2009.

Nouveau contrat pour Madame Roseline Vanboquestal en qualité d'ouvrière APE pour la préparation des repas et la surveillance des enfants (28h30/semaine) du 01/09/2008 au 30/06/2009).

Engagement de Madame Manuela Sturam en remplacement de Roseline Vanboquestal durant un congé de maladie du 6 novembre au 28 novembre 2008.

12. Personnel contractuel

Nouveau contrat pour Madame Sabrina Frère en qualité de Maître spécial de seconde langue à raison de 10 périodes par semaine du 01/09/2008 au 30/06/2009.

Engagement de Madame Laurence Mottet en qualité de Maître d'éducation physique à raison de 4 périodes du 01/09/2008 au 31/10/2008.

Engagement de Madame Natacha Lejeune en qualité de Maître d'éducation physique à raison de 4 périodes du 01/11/2008 au 30/06/2009.

4. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET AFFAIRES DE LA COMMUNE.

A. POPULATION

AU 01/01/08 2354 Habitants

AU 26/11/08 2396 Habitants (1192 H et 1204 F)

153 personnes ont été inscrites dans la commune dont 7 étrangers 3 venant de l'étranger et 4 venant d'une autre commune du Royaume.

125 personnes ont été rayées de la commune dont 120 vers une autre commune du Royaume, 1 vers l'étranger, et 4 radiations d'office.

CENTRE REFUGIES

261 entrées

239 sorties dont 20 radiations d'office

B. ETAT CIVIL

Naissances 18 dont 1 garçons et 8 filles) 1 naissance sur le territoire

Décès 22 (11 H et 11 F) plus 1 transcription de 2007 . 3 décès de personnes non domiciliées

Divorces : 13

Mariages : 9 + 2 transcription de mariage à l'étranger

Déclaration de mariage : 10

Reconnaissance avant naissance : 3

Acquisition nationalité belge : 1

C. ELECTIONS

1732 électeurs

D. PENSIONS

Pension de retraite : 13 mais les pensions se font automatiquement sauf pour les indépendants et pension de survie

Pension d'handicapés : 23

E. CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2008, le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises et une dernière séance est prévue le 18 décembre 2008.

En date du 15 octobre 2008, le Conseil communal a accepté la démission de Monsieur Philippe LECLERE, Echevin, et a désigné Madame A. CARLIER en qualité d'Echevine.

Monsieur Ph. LECLERE conserve son poste de Conseiller communal.

F. COLLEGE ECHEVINAL

Le Collège communal se réunit chaque semaine pour traiter les affaires courantes et importantes de la commune, et chaque fois que l'ordre du jour l'impose. A ces prestations, s'ajoutent les nombreuses réunions en dehors de la commune.

Après la séance du Conseil communal du 15 octobre 2008, le Collège communal est composé comme suit :

- Benoît TRICOT, Bourgmestre.
- G. THERER, C. ROLLAND et A. CARLIER, Echevins.
- C. LERUSSE, Président du CPAS.

G. ENSEIGNEMENT

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2008-2009 approuvées au 30 septembre 2008 comprennent 251 enfants dont :

- 89 élèves en section maternelle.
- 162 élèves en section primaire.

Personnel

Direction : Monsieur A. GASPARD assure la direction de l'école communale.

ECOLE COMMUNALE – RUE DE LA ROCHE, 22

Situation arrêtée

Section primaire

IMPLANTATION A – ECOLE COMMUNALE.

Enseignants définitifs :

- Mesdames BASTIN, REMACLE, RULKIN
- Messieurs LAGUESSE, PAQUAY et TECHY

Enseignants temporaires :

- Mesdames FRAIKIN, LHOEST, BALON.
- Messieurs BASTAGNE, BOUTAY et MACHIELS

Institutrice intérimaire.

- Mademoiselle D. DOCQUIER.

IMPLANTATION B – CENTRE COULEURS DU MONDE

L'implantation B a été supprimée à la date du 01/09/2006. Toutefois, une classe passerelle est toujours existante à l'implantation A, laquelle est tenue par Madame C. LHOEST.

Section maternelle

Enseignantes définitives :

- Mesdames ANTOINE, BARVAUX, DALCETTE (4/5 Temps), GILLET (½ temps), LECLERE (1/2 temps), et MONSEUR (4/5 temps)

Enseignantes temporaires :

- Mademoiselle E. BRULLEZ, institutrice maternelle (10/26).

Aide complémentaire :

- Madame B. BOLAND, puéricultrice APE, 4/5 temps

Maîtres spéciaux :

- Education physique : Madame L. MOTTET (en congé) et Madame N. LEJEUNE au 01/11/2008.
- Néerlandais : Madame S. FRERE
- Anglais : Madame S. FRERE
- Cours philosophiques :
 - Madame M. GROGNA (religion catholique) congé maternité.
 - Mademoiselle C.CROUQUET (religion catholique)
 - Madame P. RULKIN (morale)
- Psychomotricité : Madame Marie RYON.

Personnel complémentaire :

- Madame R. VANBOQUESTAL : préposée aux repas scolaires et surveillance – ¾ temps
- Madame E. HILBERT : employée d'administration APE – ½ temps
- Madame C. MONIN : aide aux enseignants

H. TRAVAUX

Les travaux en cours de réalisation, en projet, matériel à acquérir en 2009, sont repris au budget extraordinaire dont récapitulatif ci-après.

BUDGET EXTRAORDINAIRE - 2009

A. DEPENSES

I. EXERCICES ANTERIEURS

Exercices Antérieurs		A PREVOIR
7902/723-60/2007	Travaux Eglise Rendeux-Bas	20.000,00
878/722-60/2007	Ext. Cimetière Devantave	15.000,00

878/723-60/2007	Mur et Parvis Chéoux	145.000,00
922/723-60/2007	Logement d'insertion	20.000,00
620/731-60/2008	Aménagement voiries agricoles	<u>12.000,00</u>
		212.000,00 (1)
Exercice Propre		
104/742-53	Achat matériel informatique	20.000,00
104/722-60	Construction garage communal	190.000,00
124/711-55	Achat terrain forestier	2.000,00
124/721-60	Equipement terrain à bâtir	15.000,00
124/723-60	Rénovation Scheres	564.000,00
421/731-60	Travaux voirie en cours - Plan triennal /Chéoux Nohaipré - Entr. Extraordinaire 2009 - Dossier Mercure - Dossier Picverts - Voirie du Château	92.000,00 253.000,00 250.000,00 210.000,00 115.000,00
421/733-60	Honoraires plan de mobilité	60.000,00
421/743-52	Achat de matériel	25.000,00
426/723-60	Remplacement luminaires	81.700,00
552/723-60	Aménag. lavoir à Warizy et bac à eau à Laidprangeleux	10.000,00
620/744-51	Achat matériel agricole	6.000,00
762/723-60	Salle Montaigu à Marcourt	20.000,00
764/723-60	Ext. Salle de Sports	200.000,00
722/744-51	Achat matériel audio	3.000,00
7904/723-60	Remplacement cheneau Beffe	25.000,00
790/723-60	Réfection église de Ronzon	20.000,00
790/723-60	Frais peintures St-Thibaut	10.000,00
877/812-51	Libération SPGE	<u>8.625,00</u>
		2.180.325,00
TOTAL dépenses (1) + (2) = 2.392.325,00		

I. CULTES

Au vu des comptes 2004, 2005, 2006 et 2007 des budgets 2008 et 2009, l'intervention communale a évolué comme suit :

FABRIQUES D'EGLISES	COMPTE 2004	COMPTE 2005	COMPTE 2006	COMPTE 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009
RENDEUX-HAUT	849,61	9.074,97	4.867,60	5.190,39	496,17	8.946,89
GENES-HODISTER	1.740,00	1.340,95	11.248,11	9.479,71	8.087,74	8.358,40
RENDEUX-BAS	8.700,00	5.394,95	5.175,92	4.049,50	3.233,79	3.415,32
CHEOUX	2.000,00	3.777,81	3.788,30	4.000,00	4.440,17	4.115,78
BEFFE	6.200,00	5.533,66	9.159,04	8.761,39	5.111,53	8.133,28
DEVANTAVE	6.700,00	6.947,69	7.649,83	7.840,65	5.771,67	4.992,73
MARCOURT	4.000,00	3.713,20	3.948,18	5.461,03	7.725,02	5.309,37
JUPILLE WARIZY	1.861,95	2.440,00	2.970,77	1.967,00	2.607,30	2.454,46
TOTAL	32.051,56	38.223,23	48.807,75	46.749,67	37.473,39	45.726,23

J. CPAS –CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE, (RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE).

Le compte CPAS pour l'exercice 2007, approuvé le 08 septembre 2008, se solde par un boni de 61.743,61 € à l'ordinaire.

K. COMPTABILITE COMMUNALE – RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Le compte communal pour l'exercice 2007, approuvé le 24 avril 2008, a été arrêté comme suit :

RESULTATS	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Budgétaire	BONI : 2.723.771,18	BONI : 14.014,60
Comptable	BONI : 2.810.035,56	BONI : 1.213.410,49

L. ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES 2008

- Nombreuses expositions organisées par le S.I. MARCOURT-BEFFE et le CIRAC.
- Mémorial VAN DAMME.
- Bouquinerie de RONZON
- Fête du vin à MARCOURT.
- Fête de la musique et de la pêche.
- Promenades « champignons ».
- Marches Adepts.
- Promenades et stages équitation.
- Marché villageois à Marcourt (tous les mercredis à partir de 17H en période estivale).
- Journée de la Mobilité le 21 septembre 2008.
- Marché de Noël à Chéoux.
- Diverses animations à l'occasion de Noël organisées par les divers comités.
- Trophée Commune Sportive.
- Pièce de théâtre en wallon.
- Randonnées VTT.
- Pèlerinages à Saint-Thibaut.
- Fête de la Saint-Hubert.
- Journée des collectionneurs des véhicules militaires.

M. URBANISME (situation au 30/11/2008)

a) Permis d'urbanisme

- 71 permis d'urbanisme ont été délivrés dont 6 par le Fonctionnaire délégué.
- 3 permis d'urbanisme ont été refusés.

b) Déclarations urbanistiques préalables

- 10 déclarations urbanistiques préalables ont été déclarées recevables.

c) Permis de lotir

- 3 permis de lotir ont été délivrés.
- 1 permis de lotir a été refusé.

d) Certificats d'urbanisme N° I

➤ 11 certificats d'urbanisme n° 1 ont été délivrés.

e) Certificats d'urbanisme N° II

➤ Aucun certificat d'urbanisme N° II n'a été délivré.

f) Renseignements urbanistiques

➤ 155 dossiers de demandes de renseignements urbanistiques ont été traités.

g) C.C.A.T.M.

➤ La C.C.A.T. s'est réunie à 11 reprises. Deux réunions supplémentaires seront programmées avant fin 2008.

➤ La C.C.A.T.M. renouvelée fonctionne depuis le 03 mars 2008.

h) Permis d'environnement - Permis unique – Déclaration.

- 1 permis unique en cours d'autorisation, 1 permis d'environnement a été autorisé par le Collège communal.
- 29 déclarations ont été actées par le Collège échevinal.
- 2 permis uniques ont été autorisés par le Fonctionnaire Technique.

i) Restructuration interne.

Depuis mi 2008, le service cadastre et le service urbanisme sont rassemblés en un seul service.

Bernadette PAHAUT conserve ses attributions de consultation du Cadastre et aidera au secrétariat du service (gestion des archives, enquêtes publiques, encodage des permis, gestion des listes d'arbres et haies remarquables, des bâtiments repris à l'inventaire du patrimoine, etc....).

Frédéric ONSMONDE a en charge les dossiers de travaux subsidiés (Mercurie, Picverts,), les marchés publics, l'environnement, le développement rural, le secrétariat de la CLDR, les primes communales, les renseignements aux notaires, le logement et l'informatique au niveau de l'Administration communale.

Christian ANTOINE gère, quant à lui, les dossiers plus spécifiquement urbanistiques (permis d'urbanisme, permis de lotir, certificat d'urbanisme, bâtiments classés, P.C.A., Schéma de Structure Communal, Règlement Communal d'Urbanisme,...) et assure également le secrétariat de la C.C.A.T.M.

N. INFORMATION (situation au 01/12/2007)

Bulletin communal : l'impression du bulletin communal est confié à l'imprimerie DEVILLERS à La Roche-en-Ardenne. Quatre trimestriels (mars, juin, septembre et décembre) et huit feuilles d'information sont distribués le 15 de chaque mois concerné.

Le bulletin de juin a été imprimé en couleur étant donné la sortie du 100^{ème} numéro.

Site internet : le site internet a été mis à jour à 28 reprises, ce qui représente 234 pages nouvelles ou mises à jour.

Courriel info : 36 messages d'information communale ont été transmis par le service courriel info.

Ce rapport sera présenté en séance publique du Conseil communal le 18 décembre 2008, avant que le Conseil délibère sur le budget de l'exercice 2009.

Rendeux, le 08 décembre 2008.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.